

COMMUNE D'ARTOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

Séance du 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de **Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI**.

CONSEILLERS PRESENTS : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Corinne LANUS, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Pierre KLING, Antoine HERTH, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Carole ZANELLA, Valentin IFFRIG

CONSEILLERS ABSENTS : Aurore DE PINHO qui donne procuration à Stéphane TAGLANG, Yves SCHWOERER qui donne procuration à Marthe BLOCK, DOLT Joëlle qui donne procuration à Corinne LANUS, Pascal REINBOLD qui donne procuration à Damien SCHULTZ

QUORUM : 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe BLOCK

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Demande d'ajout à l'ordre du jour du point suivant
Redevance d'occupation du domaine public année 2025 GRDF
- Approbation du PV du 27 mars 2025
- Création d'un emploi adjoint administratif contractuel
- Divers

Désignation du secrétaire de séance

En accord avec Mme Marthe BLOCK, le conseil municipal désigne Marthe BLOCK en tant que secrétaire de séance du conseil municipal

Adoptée par 15 voix « pour »

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Mr le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

Redevance d'occupation du domaine public année 2025 GRDF

Adoptée par 15 voix « pour »

Approbation du PV du 27 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 a été arrêté et approuvé à l'unanimité.

Adoptée par 15 voix « pour »

Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet en qualité de contractuel à compter du 1^{er} juin 2025

Les attributions consisteront à :

- Saisie comptable et diverses
- Etat-civil
- Secrétariat
- Accueil
- Gestion des dossiers du personnel

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367 - indice majoré : 366

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Adoptée par 15 voix « pour »

Antoine HERTH s'interroge sur les possibilités d'accès au concours de rédacteur pendant la période de ce contrat.

Possibilité de passer les épreuves en tant que candidat externe

Redevance d'occupation du domaine public année 2025 GRDF

Après avoir entendu les explications données par Le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte le montant de 334 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2025 proposé par GRDF

Adoptée par 15 voix « pour »

Divers

- CCRM /Répartition des sièges de conseillers communautaires pour le prochain mandat

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de définir le mode de répartition des sièges de conseillers communautaires l'année précédant l'échéance électorale. La loi prévoit deux grands types de modalités de détermination du nombre et de la répartition des sièges : le droit commun et l'accord local.

A ce jour, la modalité retenue est celle du droit commun.

La règle de droit commun fixe un nombre de sièges, fonction de la population municipale de la communauté à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. La règle de droit commun ne nécessite pas de délibération concordante des communes.

L'accord local : le nombre de sièges susceptibles d'être répartis est contraint légalement

- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune
- Chaque commune dispose d'au moins un siège
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges à elle seule
- Les communes membres doivent approuver une composition du conseil communautaire par délibérations concordantes. A défaut d'un tel accord, le préfet fixera selon la procédure légale de droit commun

Pierre KLING déplore l'impossibilité de répartir les sièges par fraction d'habitants (ex ; - 1000 habitants, +1000 habitants ...)

Après discussion et un tour de table, l'ensemble des conseillers s'orienterait vers la procédure de l'accord local favorisant ainsi une meilleure répartition des sièges vers les plus petites communes.

Mr le Maire se chargera de transmettre la position du conseil municipal d'Artolsheim à Mr le Président de la Communauté des Communes du Ried de Marckolsheim.

- **CCRM/Permis exclusif de recherche porté par Storengy :**

L'entreprise est toujours en demande d'acquisition de son permis exclusif de recherches ;

La qualité du sel présent dans le sous-sol n'est pas encore connue. Le projet demeure donc hypothétique à ce stade ;

Si le site devait être retenu, l'exploitation pourrait débuter dans 18 ans ;

L'entreprise suspendra ses travaux avant les élections municipales.

- **Départ en retraite de Mr NOZET, chef de triage ONF**

Mr le Maire informe l'assemblée du départ en retraite de Mr NOZET Eric et de son remplacement par intérim par Mr MEYER Philippe

- **Piste cyclable Artolsheim-Richtolsheim**

Il est rappelé aux exploitants agricoles riverains de la piste cyclable de se manifester auprès des services de la CCRM lors de la germination du datura..

- **Site internet**

Le Maire informe l'assemblée de la signature du devis concernant la prolongation du contrat avec « Réseaux des Communes »

- **Travaux jonction Vergers/Police**

L'instruction des dossiers suit son cours. Une réunion de la commission urbanisme sera programmée dès le retour des différents concessionnaires

- **Problématique blaireau**

Le fonds d'indemnisation des dégâts de Sanglier est chargé d'élaborer un protocole d'identification des dégâts de blaireau

- **Voie Tulla**

Réalisation de travaux de reprofilage

Gaël WALSBURGER s'interroge sur les accès laissés ouverts aux engins. Mr le Maire précise que seul l'accès sud vers Bootzheim au départ de l'étang reste ouvert.

*Mr le Maire informe également du vol d'une table pique-nique sur le ban de Mackenheim
Antoine HERTH suggère de verrouiller le mobilier ou d'y faire poser une puce*

Damien SCHULTZ alerte sur la fréquence de l'inondation des plantations impactées par les débordements du Muhlbach. Marc FAHRNER précise qu'un dossier a été déposé par Mr NOZET auprès du SDEA, service compétent en la matière.

- Damien SCHULTZ fait part à l'assemblée d'un problème au niveau des toilettes publiques situées près de l'aire de jeux. En effet, Mr SCHULTZ a constaté que ce local reste souvent ouvert et éclairé en soirée favorisant le regroupement de certains jeunes. Il propose soit de fermer ce local en début de soirée soit d'y installer une minuterie. A noter également différents actes de vandalisme tels que l'arrachage de branche et tags sur le mobilier urbain.

- Mr le Maire prend bonne note et se charge de se renseigner sur l'installation d'un système de fermeture. Concernant les tags, Le Maire a déposé une plainte et une entreprise de nettoyage a été mandatée pour remise en état du mobilier.

DATE A RETENIR

- Dimanche 1^{er} juin Pêche intersociétés
- Jeudi 5 juin à 19h Commission scolaire et petite enfance
- Jeudi 19 juin à 19h Conseil Municipal

Clôture de séance

Le Maire,
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire,
Marthe BLOCK

